



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024-06-27-1**

**Nombre de conseillers :**  
En exercice: 11  
Présents : 09  
Votants: 10

Date de convocation : 18/06/2024  
Date d'affichage : 18/06/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

**PRESENTS:** RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, CAZABAN Alexandre, LEGRAND Stéphane, CAZET Michel

**ABSENTS:** AYSE Patrick qui a donné pouvoir à Michel CAZET, CAZET Joelle

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Dominique MONCLA

**Objet : DCM attribution MAPA**

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de réaménagement des arrières de la mairie.

La mise en concurrence a donné lieu à une publication dans un Journal d'annonces légales.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1. : TERRASSEMENT VOIRIE	LA COLAS	158 241.50€
LOT N°2. : PLANTATION,MOBILIER,REVETEMENT	GUILHEM	119 206.20€

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner

délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

**DÉCIDE** : - de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET

